



## 90222 - Dire à un mécréant à l'occasion de sa fête Je te souhaite du bien ou le meilleur peut il être considéré comme une manière de le féliciter?

---

### question

Je sais qu'il est interdit de féliciter les mécréants à l'occasion de leurs fêtes puisque cela implique la confirmation de fausses croyances...Mais, m'est il permis d'envoyer à ceux d'entre eux que je connais des messages qui ne contiennent pas de félicitations mais des expressions telles que : **Je te souhaite du bien** ou **Je te souhaite le meilleur**. avec l'intention de souhaiter qu'ils soient bien guidés?

### la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Il est prohibé de féliciter les mécréants à l'occasion de leurs fêtes, comme vous l'avez mentionné. Référez vous à la question n° [947](#) et à la question n° [81977](#). Il semble que le fait d'envoyer un message à ceux d'entre eux que vous connaissez à l'occasion de leurs fêtes, avec un contenu tel que: **Je te souhaite du bien** ou **le meilleur** revient à le féliciter. Cependant, si vous envoyiez un tel message en dehors de leurs fêtes avec l'intention de les appeler (à l'Islam) et par désir de les guider bien, il n'y aurait pas d'inconvénient à le faire.

D'après Abou Moussa, les Juifs faisaient semblant d'éternuer en présence du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) dans l'espoir de l'entendre dire: **Puisse Allah vous accorder Sa miséricorde** mais il disait : **Puisse Allah vous guider et améliorer votre état...** (Rapporté par l'imam Ahmad,19089) et par Abou Dawoud,5038) et par at-Tirmidhi,2739 et déclaré authentique par al-Albani dans al-Irwaa,1277.

L'auteur d'Awn al-Maaboud dit:« Il (le Prophète) ne leur disait pas : **Puisse Allah vous accorder Sa miséricorde** parce que Sa miséricorde est réservée aux croyants (musulmans) mais il pria pour



l'amélioration de leur état dans le sens de bien les diriger et de les assister à adhérer à la foi (musulmane)

Prier pour qu'un mécréant soit bien guidé ou que son état s'améliore signifie demander qu'il adhère à la foi (musulmane) Par conséquent, il n'y a aucun inconvénient à le faire. Mieux, cela s'atteste dans la Sunna du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui)

Allah le sait mieux.